

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de sondage, rue Léon Blum au niveau du numéro 81,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SAUR, 162 bis Route Nationale, 62290 NOEUX LES MINES, à compter du vendredi 29 décembre 2023 jusqu'au vendredi 5 janvier 2024,

Objet :

**Interdiction de stationnement et restriction
de circulation rue Léon Blum**

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux situés rue Léon Blum à ISBERGUES, vendredi 29 décembre 2023 jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 inclus. Une voie de circulation sera supprimée et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : La signalisation et le balisage du chantier seront conformes aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise SAUR chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Une déviation sera mise en place de la rue Léon Blum vers la rue Albert 1^{er}.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le vingt-huit décembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,



David THELLIER